

*Le Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz,  
au Ministre de Suisse à Stockholm, P. Dinichert*

L

Berne, 21 avril 1941

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre rapport du 9 avril sur l'échange de vues que vous aviez eu, la veille, avec le Ministre des Affaires étrangères de Suède<sup>1</sup>. Nous en avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt et nous vous en remercions vivement.

Les indications que M. Günther, dont nous apprécions la franchise, vous a fournies peuvent nous être fort utiles et nous lui serons reconnaissants de continuer à nous en donner par votre entremise. De notre côté, nous nous montrons fort ouverts dans nos rapports avec M. de Westrup, dont le tact et la perspicacité nous inspirent confiance. Nous persisterons volontiers dans cette attitude, sans, toutefois, nous lier à des échanges de vues réguliers, ni envisager une politique concertée entre la Suède et la Suisse, dont l'opportunité nous paraîtrait fort discutable.

Entre les cinq Etats européens qui ne sont pas directement mêlés à la guerre et cherchent à rester en dehors du conflit, la position de la Suède et celle de la Suisse présentent sans doute bien des similitudes. Le Portugal est lié à l'Angleterre par une alliance séculaire, l'Espagne a adhéré au Pacte tripartite et la Finlande doit s'appuyer sur l'Allemagne pour tenir tête à la Russie. La Suède et la Suisse sont seules à être libres d'alliances et cherchent par des moyens analogues à résoudre des problèmes de même nature. Mais ces problèmes se posent de façon différente pour deux pays dont la position géographique n'a aucun trait commun et dont la neutralité n'est pas de même essence; ils ne peuvent donc être résolus de la même manière et il serait peu sage de vouloir établir entre Stockholm et Berne une solidarité illusoire et une identité de méthodes. Ni la Suisse ni la Suède n'aurait *[sic]* à y gagner.

Tout en attachant, comme M. Günther, beaucoup de prix à des échanges de vues confiants, nous pensons qu'ils ne peuvent être utiles que si l'on garde constamment à l'esprit que les points de vue sont différents et que, par la force des choses, telle solution, bonne pour la Suède, serait impraticable pour la

---

1. *Dans ce rapport politique N° 22, Dinichert écrit:* A cette occasion, M. Günther m'a fait part de l'intérêt réciproque qu'il lui paraîtrait y avoir, en raison de la similitude présente de position de nos deux pays, à ce que nous nous communiquions, s'il y avait lieu, nos expériences et impressions du genre de celle que je viens de relater. Je lui ai répondu que pour ma part, je me ralliais pleinement à son avis et que je ne manquerais pas de vous mettre au courant de sa suggestion. Je souhaite donc que vous jugiez possible de la mettre en pratique du moins dans quelque mesure.

23 AVRIL 1941

91

Suisse et vice versa. Cette pensée nous a préservés de fonder des espoirs démesurés sur l'utilité du groupement d'Oslo et nous n'avons pas eu à le regretter. Elle garde toute sa force<sup>2</sup>.

---

2. *Dans une lettre du 8 mai 1941, Dinichert tient à préciser sa pensée:* Quelque passage de votre lettre pourrait cependant faire admettre un malentendu. Il n'a, en effet, point été question, ni dans la pensée du ministre, ni dans la mienne, d'une politique concertée entre la Suède et la Suisse, d'une solidarité dans les attitudes ou encore d'une identité dans les méthodes.

Je sais assez quelle est la différence entre les deux pays qu'il s'agisse de leur position géographique, de l'essence de leur neutralité et même de certains de leurs intérêts. Mais cela ne veut point dire, à mon sens, que tous les problèmes qui les préoccupent doivent nécessairement se poser de façon différente et ne puissent être résolus de la même manière.

C'est ainsi que les questions de presse ou l'activité d'émigrants ou le traitement réciproque des nationaux, comme d'autres sujets encore, n'ont rien à voir avec la position géographique ou même l'essence de la neutralité.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'il n'y a rien de commun entre ce que poursuivait le groupe d'Etats dit d'Oslo et ce qui est envisagé ici.

*Sur le «Groupe d'Oslo», cf. DDS, vol. 12, table méthodique: XIV. La Suisse et les Etats du «Groupe d'Oslo»; DDS, vol. 13, table méthodique: III.3. Groupe d'Oslo, cf. Nos 139, 147, 164, 172, 178, 180, 186, 199 et 214. Cf. aussi ci-dessous N° 333, note 12.*